

En 1866 on écrivait sur Echenans sous Mont Vaudois, notre village :

Source et texte intégral recopié dans l'ouvrage :

« La HAUTE-SAÔNE — DICTIONNAIRE historique, topographique et statistique des COMMUNES DU DEPARTEMENT, avec Plans et Dessins ; Par L. SUCHAUX, Membre correspondant de la Société impériale des Antiquaires, Officier d'Académie, Membres des Commissions d'Archéologie de la Haute-Saône et du Doubs, des Sociétés d'Agriculture, Sciences et Arts de Vesoul, Besançon et Poligny. — Tome 1. Tome 2. VESOUL, IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE A. SUCHAUX. — 1866 »

Liens pour les curieux et pour rechercher d'autres villes et villages :

Tome 1 https://books.google.fr/books?id=7ehhp_LmUnkC&hl=fr&pg=PA207 - v=onepage&q=echenans&f=false

Tome 2 <https://books.google.fr/books?id=fHriiQicpz4C&hl=fr&pg=PA402 - v=onepage&q=echenans&f=false>

ECHENANS (1), canton et perception 'Héricourt.

☞ ... ménages en 1614, — 63 en 1829, — 82 en 1864.

Bureau de poste aux lettres : Héricourt

Notice historique. Echenans, anciennement Achenans, est appelé Echenans-sous-Montvaudois pour le distinguer d'un autre village de même nom qui est situé dans le canton de Montbéliard et qui porte la dénomination d'Echenans-sur-l'Etang. Echenans-sous-Montvaudois, mentionné dans des chartes du 12^e siècle, était alors possédé par des seigneurs vassaux des comtes de Montbéliard. L'abbaye de Belchamp et le chapitre de Montbéliard (2) y avaient aussi des revenus. Quand se forma, en 1332, la seigneurie d'Héricourt, la plus grande partie du village d'Echenans entra dans la composition de cette seigneurie ; le surplus continua d'être attaché au comté de Montbéliard.

La partie du village d'Echenans qui dépendait de la seigneurie fut vendue (mars 1360) par Marguerite de Bade, dame d'Héricourt, pour 600 florins, à Thomas de Beurnevesin, gentilhomme de l'évêché de Bâle. C'est ce seigneur qui bâtit sur le plateau du Montvaudois, au-dessus d'Héricourt, la forteresse à laquelle il donna son nom et dont il sera parlé à l'article Héricourt.

En 1364, on voit Jean de Mandeuve posséder le village d'Echenans, en vertu de vente ou d'antichrèse (3) que lui avaient faite Thomas et Huguenin de Beurnevesin père et fils. Trouvant à tort ou à raison mal fondées les prétentions de Thiébaud VI de Neufchâtel, seigneur d'Héricourt, sur le village d'Echenans et sur celui de Mandrevillers, il refusa de les remettre entre ses mains, ou de lui en faire les devoirs de fief. Il en résulte une guerre, l'an 1381, entre Thiébaud et Jean de Mandeuve. Ce dernier fut fait prisonnier, et il n'obtint la liberté qu'en renonçant à tous droits sur les villages en question, et en devenant l'homme lige (4) et féal (5) de Thiébaud pour 500 livres, somme à laquelle s'élevaient les frais de guerre.

Echenans n'avait pas été compris dans le nombre des villages de la seigneurie d'Héricourt qui avaient été affranchis de la mainmorte (6) en 1361, parce qu'il était alors tenu en fief par Thomas de Beurnevesin. En 1520, Guillaume, comte de Furstemberg et seigneur d'Héricourt, affranchit de la mainmorte ses sujets de Luze et d'Echenans, qui lui payèrent 300 florins pour cette concession. Quand aux sujets de l'ancienne abbaye de Belchamp à Echenans, lesquels dépendaient du comté de Montbéliard, ils ne furent affranchis de la mainmorte qu'en 1584, par le comte Frédéric.

La partie d'Echenans qui était du ressort de la seigneurie d'Héricourt fut réunie à la France, ainsi que toute cette seigneurie, en 1676 ; elle entra en 1790 dans la composition du canton d'Héricourt. La partie du même village qui était incorporée dans le comté de Montbéliard ne devint française qu'en 1793.

Avant la réforme religieuse, les habitants étaient paroissiens de l'église de Buc. Devenus protestants, ils dépendirent de celle de Brevillers, et ce fut seulement en 1583 qu'un temple fut bâti au milieu d'eux. Ce temple a été reconstruit en totalité dans les années 1840 et 1841. La population catholique du village est de la paroisse d'Héricourt.

(1) Etymologie celtique : Echa, habitation, nant, ruisseau. (Ch. Longch., Glan., p.43.) Il y a en effet plusieurs ruisseaux dans le vallon où est situé Echenans, notamment celui qui descend de Mandrevillers et va se jeter dans la Luzine à l'extrémité S.-E. du territoire d'Héricourt. « Echenoz et Echenans, ajoute Ch. Longchamps, p. 196, ont la même signification que les vieilles expressions échenal, écheno, échenez, écheneau, achanau, achenau, et proviennent comme elles du latin chenalis, chenal, chéneau, courant d'eau.

A noter que les annotations 2 à 6 ci-dessous ont été rajoutées pour améliorer la compréhension du texte.

(2) Chapitre de Montbéliard : L'EGLISE Collégiale de Montbéliard sous le titre de St. Maimbœuf, composé d'un Prévot et onze Chanoines, très ancienne et amplement dotée, mais qui ne subsiste plus ; les Comtes de Montbéliard de la Maison de Wurtemberg s'étant emparés de ses biens, lorsqu'ils introduisirent le Luthéranisme dans le Comté de Montbéliard. Source : Histoire de l'Eglise et Diocèse de Besançon de M. François Ignace Dunod de Charnage. 1750.

(3) Une antichrèse est un contrat signé par un débiteur et donnant à son créancier propriété de l'immeuble jusqu'au remboursement de la dette.

(4) Un homme lige est un vassal étroitement lié à son seigneur.

(5) Un homme féal est loyal et fidèle.

(6) La mainmorte (du latin manus mortua, possession mortelle ou mourante) est l'incapacité dont sont frappés les serfs de transmettre leurs biens à leur décès. Son objectif était d'éviter que les biens passent à des personnes extérieures à la seigneurie : durant sa vie, le serf jouissait librement de ses biens personnels ; il pouvait disposer de son manse (un manse correspond à une parcelle agricole suffisamment importante pour nourrir une famille) avec la permission de son seigneur mais il était privé de la faculté de faire son testament et, à sa mort, ses biens revenaient à son seigneur.